

Décision

Générale

colonial

Décision n° 745/SG nommant les membres représentant le Territoire à la Commission mixte chargée de l'établissement des inventaires des immeubles

n° 745/SG

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
13 décembre 1967

Numéro JO
n° 13 du 10/12/1967

Date du numéro
10 décembre 1967

TEXTE INTÉGRAL

Art 1er – Sont nommés renprésentants du Territoire. membres de la Commission mixte instituée par arrêté conjoint susvisé n°1 HC/PCG du 10 novembre 1967 : 1° Représentants des Services territoriaux : — le Secrétaire général du Gouvernement ; ____ Je Commandant de Cercle de Djibouti ; — le Chef du Service des Finances et du Plan; — le Chef du Service des Domaines ; — le Directeur des Travaux publics. 2 Représentants de la Chambre des Députés : — M. Raymond Pécou, deuxième vice-président de la Chambre des Députés ; — M. Orbisso Gaditto Hassan, président de la Commission permanente de la Chambre des Députés. Art. 2 — Le Secrétaire général du Gouvernement est nommé Président de la Commission, désigné parmi les représentants du Territoire ; il assumera alternativement. la présidence des Séances et convoquera' conjointement la Commission avec le Président désigné parmi les représentants des Services de l'Etat.